



# la lettre

Réseau Ecologie Nature 43

Association loi 1901

## 21 ASSOCIATIONS FEDEREES

ACCENT

ALLIANCE AVEC LES LOUPS

AMIS DE LA TERRE

APEVE

ASEB BRIOUDE

AVENIR DES GORGES DE LA LOIRE

CENTRE HAROUN TAZIEFF

CITOYENS SOLIDAIRES

CLUB MOUCHE HTE VALLEE LOIRE

COLLECTIF ECOCITOYEN BRIVADOIS

COLLECTIF VALORISONS NOS DECHETS

COLLECTIF 43 SANS OGM

CPE

E.R.E 43

HAUTE-LOIRE BIOLOGIQUE

JARDINS FRUITES

L.P.O HAUTE-LOIRE

PROTEGEONS TAILLARD

SORTIR DU NUCLEAIRE BRIOUDE

SOS AIR PUR

SOS LOIRE VIVANTE

## FNE / FRANE

Le REN 43 est le représentant dans le département de :

- la FRANE (Fédération Auvergne des associations de protection de la Nature et de l'Environnement)
- et de FNE (France Nature Environnement) au plan national

## C'EST LA RENTREE, BONNE REPRISE A TOUS !

### Le REN : un réseau, des actions

#### Ecoutez le REN sur RCF !

La première émission radiophonique du REN sur les ondes de la Haute-Loire a été diffusée mercredi 3 septembre à 18 h 30 et rediffusée le dimanche 7 septembre à 18h30.

Le REN présente les enjeux et les objectifs fondateurs de l'association et évoque certaines de ses actions en faveur de l'écologie sur notre département.

Sont présents à l'antenne : Jean-Jacques Orfeuvre, Martial Duran, Gérard Chavanon, Simon Burner, Fabienne Leblanc.

Une émission sera enregistrée chaque mois et nous permettra d'aborder au fil de l'année les thèmes qui nous sont chers et pour lesquels votre participation sera sollicitée.

**Vous pourrez nous retrouver prochainement et nous écouter en podcast sur le site de RCF.**

#### Balades, randos, loisirs, ... le loup en toute tranquillité

En pleine agitation médiatique, notre plaquette sur le loup éditée cet été à destination des randonneurs et touristes, est pleine d'infos pratiques, de données scientifiques et de faits historiques sur cet animal mal connu qui fait l'objet de peurs collectives et de préjugés défavorables. Le REN et ses partenaires tentent d'apporter une vision objective, calme et dépassionnée autour de cet animal qui mérite d'être respecté. Demandez notre plaquette au siège.

Lien articles de presse :

<https://www.dropbox.com/sh/juldb6ols7r3kfb/AADJKTGUtko8vxmZhu3vc8Pga?dl=0>



#### Veille écologique

Pour toute atteinte illégale au milieu naturel que vous constatez, nous vous incitons, en accord avec les services de l'état, à en informer dans les plus brefs délais :

La Direction Départementale des Territoires (DDT) – 13, rue des Moulins – 43012 Le Puy en Velay qui est chargée de la police de l'environnement :

Standard : 04.71.05.84.00 - Bertrand TEISSEBRE : 04.71.05.84.86 (ou Carole TIMSTIT, chef de service Environnement et Forêt)

Mail : [bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr](mailto:bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr) - [carole.timstit@haute-loire.gouv.fr](mailto:carole.timstit@haute-loire.gouv.fr)

Toujours confirmer par écrit ou par mail

Ou/et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui dépend du ministère de l'environnement) 04.71.08.06.03 - Tel responsable Hubert ASPIERI : 06.20.78.89.44

**Merci d'adresser au REN un double de vos courriers ou mails**

Réseau Ecologie Nature Haute Loire - REN 43

Fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement

8, rue Crozatier - 43000 Le Puy en Velay - Tél : 06.18.29.00.59 – mail : [ren43@rivernet.com](mailto:ren43@rivernet.com)

*"Le maître mot de nos relations à la nature n'est plus la maîtrise possessive, mais la responsabilité. »*

*D. Bourg, Nature et technique, Hatier*

## Enquêtes publiques, les contributions du REN

### Le Puy en Velay - Pôle d'Echange Intermodal

#### ... un projet qui mérite d'être mieux pensé !

**Le REN 43 est particulièrement intéressé par la création de pôles intermodaux** car ils sont conçus pour articuler les différents modes de transports tout en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture.

**Nous avons pris position sur le projet de la Mairie du Puy en Velay** car nous avons relevé de nombreuses mesures concrètes qui ne vont pas dans ce sens, par exemple :

- **Les cars de transport scolaires** : selon le Président de la Communauté d'Agglomération, il s'agit de « désengorger le centre ville avec des bus qui n'entreront plus, place Michelet, au cœur du Puy ». Alors que les bus devraient s'arrêter en centre-ville pour déposer les élèves au plus près de leur établissement scolaire (ou d'une correspondance) et après aller stationner au pôle intermodal.
- **Le stationnement** devrait y être gratuit et non payant pour désengorger le centre-ville qui lui est payant.
- **Vélos** : la voie créée qui rejoint la rue de la Gazelle ne comporte pas de voie cyclable, ce qui est un comble pour une voie créée dans le cadre d'un pôle intermodal (et illégal). De plus, il n'y a ni aménagement sécurisé pour les vélos sur le parvis de la Gare SNCF ni parc vélo !
- **Piétons** : pas de cheminement piétonnier en direction du centre-ville.
- **Intermodalité** : Il est seulement prévu 3 emplacements pour les bus urbains (TUDIP) avec 2 arrêts courants et un polyvalent alors que ce pôle devrait être le cœur de l'organisation des bus urbains. De plus, sur le parvis de la gare seuls les véhicules personnels devraient pouvoir s'arrêter !
- La DREAL met en évidence les nombreuses lacunes en matière d'environnement (notamment la gestion des eaux) et le Préfet de Région trouve les motivations développées dans le dossier d'étude d'impact trop succinctes en matière de dimensionnement et de fonctionnement du PEI. De plus, « les conséquences du projet en matière d'organisation des réseaux de transports urbains et interurbains ne sont pas traités ».

Le Conseil d'administration du REN 43 a remis au commissaire enquêteur son analyse du projet tel qu'il a été soumis à l'enquête publique. Il souhaitait notamment que le projet soit remis en chantier avec les associations représentatives, ce qui se fait dans d'autres collectivités notamment, par exemple, au Conseil Général de Haute-Loire où nous sommes invités à de nombreux groupes de travail en amont de l'élaboration des projets.

**Depuis, nous avons appris que l'appel d'offre pour les travaux a été lancé avant le début de l'enquête d'utilité publique. Quel mépris pour la démocratie!**



Lien pour connaître le rapport déposé par le REN ou demandez le nous par mail :

<https://www.dropbox.com/s/7j2h3v2kdy22v5i/Commissaire%20enqu%C3%A9teur%20PEId%C3%A9finitif.pdf?dl=0>

## Oui au photovoltaïque, non au projet en zone humide temporaire à St Christophe sur Dolaizon

Un dossier de demande de permis de construire concernant un projet de parc photovoltaïque sur la commune de St Christophe sur Dolaizon a été déposé. Il est implanté sur une zone humide temporaire.

D'après les conclusions de l'avis de l'Autorité Environnementale, « le projet se situe sur un site présentant des enjeux environnementaux forts, en matière de milieux naturels (zone humide rare dans le secteur), de faune liée au caractère humide du site, comme de paysages (plateau dégagé et présence de sites et d'éléments emblématiques).

De plus, le projet ne suit pas la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser sur les milieux naturels » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, car le dossier étudié ne démontre pas qu'un autre site a été recherché pour réduire l'impact sur les milieux naturels et agricoles tout en assurant une fonctionnalité équivalente en termes de production d'énergie.

Le REN 43 a apporté son soutien à SOS Loire Vivante-ERN France dans le cadre de l'enquête publique sur le projet. Il est nécessaire de s'adapter aux enjeux environnementaux de nos communes et de ne plus détruire des hauts lieux de biodiversité. Des alternatives sont possibles et doivent être étudiées plus sérieusement. Le développement du photovoltaïque est à privilégier sur des zones sans enjeu agricole ou sans enjeu lié à la biodiversité. En effet, il existe des espaces importants à valoriser par du photovoltaïque comme les toits des bâtiments communaux, agricoles ou industriels, sur des parkings de supermarché, ou sur des zones agricoles sans enjeu eau et biodiversité aussi fort.

*Des rendez-vous ont été sollicités auprès du Député-Maire du Puy-en-Velay le 28.04.2014 et du Président de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay le 08.07.2014 pour évoquer notamment ces 2 dossiers. A ce jour, ces demandes restent sans réponse.*

## Repas bio dans les collèges : un premier pas...

Depuis plusieurs années un travail de fond est engagé par des militants **pour faire entrer l'alimentation bio dans les cantines** et ainsi favoriser la santé des élèves et la filière agricole locale.

Fédérées par le REN, les associations et les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie sur ce dossier voient enfin les premiers résultats. En effet, le Conseil Général 43 vient de mandater le REN 43 et le CPIE du Velay pour conduire une évaluation qui devra permettre de recenser et d'évaluer l'ensemble des actions conduites dans les collèges publics sur le thème du gaspillage alimentaire, de la nutrition, de la gestion des déchets, de l'approvisionnement en produits locaux et biologiques et d'identifier les freins et les leviers d'actions mobilisables.

C'est un premier pas qui devrait en appeler d'autres...

## Nuisible or not nuisible ?

En 2015, l'arrêté préfectoral fixant la liste départementale des nuisibles sera revue.

En matière de définition des animaux dits « nuisibles », il existe 2 classements :

- **Liste 1 nationale** comprenant 6 espèces en raison de leur caractère invasif : le Raton laveur, le Ragondin, le Rat musqué, le Vison d'Amérique, le Chien viverrin et la Bernache du Canada

- **Liste 2 département de la Haute-Loire** comprend 4 espèces : Le Renard, la Martre, la Pie bavarde et la Corneille noire

Les critères de classification sont, d'une part les dégâts engendrés par ces espèces et d'autre part, la bonne présence de l'espèce dans le département. Le classement peut avoir lieu sur tout le département ou sur certaines communes seulement. A noter que sur notre département le sanglier n'est pas classé nuisible ... alors que les dégâts indemnisés aux agriculteurs par la Fédération de chasse se montent à environ 170 000 € par an en Haute-Loire. **Contactez-nous, le Ren veut faire bouger les curseurs et sortir de cette liste certaines de ces espèces fortes utiles à l'espèce humaine...**

Lien arrêté : <http://www.oncfs.gouv.fr/Textes-juridiques-relatifs-a-la-chasse-ru291/Arrete-2-aout-2012-tableau-departemental-nuisibles-ar1339#43>



© Cyril Treveys

## Mieux Connaitre ... le renard

Ce canidé d'un brun roux, court sur pattes et à l'odorat extrêmement développé est aujourd'hui le plus grand prédateur commun.

Il est estimé que 80 % des renards sont tués en période de chasse. Cette destruction est massive en plus des battues administratives, tir de nuit, piégeage, enfumage, déterrage.

Nuisible ou utile ? Dans le cercle de la biodiversité, le renard a un rôle irremplaçable car il est le prédateur de rongeurs principalement les campagnols (de 4 000 à 6 000 par an selon les études) et évite leur prolifération. Parfois charognard, il participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres, évitant ainsi les épidémies.

Retrouver les traces sur renard sur <http://www.aspas-nature.org/?s=renard&submit=Recherche>



© Cyril Treveys

## La FRANE, c'est quoi ?

La Fédération Régionale de la Région Auvergne et de l'Environnement est membre de France Nature Environnement (FNE) qui regroupe plus de 3 000 associations de défense de la nature et de l'environnement en France !



La FRANE fédère de manière directe et indirecte une quarantaine d'associations d'environnement dans les 4 départements auvergnats, soit plus de 7 000 citoyens.

**4 associations départementales** sont les représentants de la FRANE en Auvergne :

- Fédération Allier Nature (FAN) - Réseau Ecologie Nature Haute-Loire (REN 43) - Fédération Départementale des Associations pour la Nature et l'Environnement dans le Cantal (FDANE Cantal) - Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme (FDEN 43)

**Pour en savoir plus :** [www.frane-auvergne-environnement.fr](http://www.frane-auvergne-environnement.fr)

## Assemblées générales

### FRANE

Le samedi **26 avril dernier**, la FRANE a tenu son Assemblée Générale au Mazet Saint Voy au Centre de vacances de La Costette. Ce fut pour les membres du REN l'occasion de rencontrer les acteurs de la Fédération de la région Auvergne. Près de 25 personnes étaient présentes et Mr Bernard COTTE, maire du Mazet St Voy, a fait part de son entière satisfaction concernant le partenariat établi avec ERE 43, membre du REN.

L'après-midi a débuté par la visite des chaufferies bois du Mazet Saint Voy créées par ERE 43, et s'est poursuivie par une sortie dans le massif du Meygal à la rencontre de l'habitat de la chouette Tengmalm co-animée par Nicolas Vaillle-Cuillère et une représentant de l'Office National des Forêts.



© Ren 43

### REN 43

Le mardi **1er avril 2014**, le REN a rassemblé ses adhérents à l'occasion de son Assemblée Générale Annuelle : 14 associations étaient présentes et 10 personnes adhérentes individuellement. Il a été présenté les différentes actions menées sur l'année 2013.

Parmi les points abordés :

**Le développement de la coopération avec le Conseil Général** qui nous permet de participer à certains groupes de travail en amont des décisions et qui s'est traduite par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif permettant le recrutement d'un salarié à temps partiel.

**le dossier des cantines bio**  
**la réflexion sur la cogénération** : avantages, limites.

**Les sports motorisés** – prise de position par une note synthétique.

**Déchets** : participation aux réunions concernant le plan de prévention et e gestion des déchets.

**Transition énergétique** : participation à la réflexion

**Etude sur la mobilité** en Haute-Loire – participation au congrès de FNE

**Partenariat avec les services de l'état** : rencontres avec le Préfet de Haute-Loire.

Cette présentation a été suivie d'une discussion autour des orientations du REN pour l'année 2014.

REN 43 – [ren43@rivernet.org](mailto:ren43@rivernet.org) – Tél : 06.18.29.00.59

Directeur de publication : Jean-Jacques Orfeuvre

Coordination : Simon Burner

Comité de rédaction : Jean-Jacques Orfeuvre, Simon Burner, Fabienne Leblanc